N°35

Novembre 2020

Lettre d'information de l'Institut International de Recherche sur la Conflictualité

IiRC'INFO

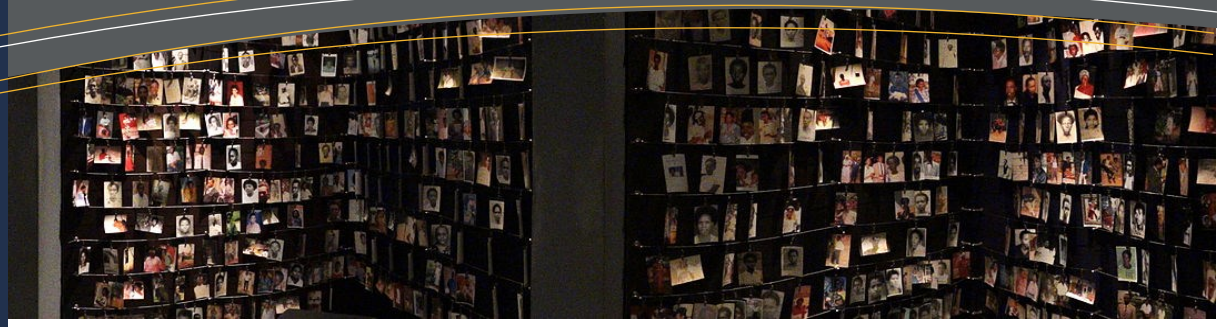

IiRC'INFO est la lettre des nouveautés en ligne des sites et blogs de la Chaire d'excellence *Gestion du conflit et de l'après-conflit* et de l'*Institut international de recherche sur la conflictualité* (IiRCO)

- Contact :

Pascal Plas
Fondation partenariale - Université de Limoges
Directeur de la Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit
Endowed Chair in Conflict Management and Post-conflict Cultures
Directeur de l'Institut international de recherche sur la conflictualité

Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
5 rue Félix Éboué - BP 3127 - 87 031 Limoges Cedex

Tél : 05 55 14 92 34 - 06 45 82 72 99
Mail : pascal.plas@unilim.fr
Web : https://www.unilim.fr/iirco/
Blog : http://jupit.hypotheses.org
Facebook : https://www.facebook.com/iirco/
Twitter : IiRCO@IiRCO_JPIT

FOCUS : A propos des Restitutions

La question des restitutions a été d'actualité pendant tout l'été et l'est encore. Le 14 octobre, le militant congolais Emery Mwazulu Diyabanza et 4 autres prévenus ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Paris à, respectivement 1000 euros et 500 euros d'amende pour avoir tenté de s'emparer en juin dernier d'un poteau funéraire Sara, d'origine tchadienne, au musée du Quay Branly-Jacques Chirac. Le procès s'était déroulé le 30 septembre dans une ambiance tendue, les accusés estimant qu'il ne s'agissait pas d'un « *vol en réunion d'un objet mobilier classé* », mais d'un acte militant, un « *geste politique* », destiné à « *dénoncer le pillage culturel de l'Afrique* » par les anciennes puissances coloniales, « *d'une interruption de recel* » selon leur avocat. Selon la procureure qui a déclaré ne pas avoir « *à juger l'Histoire* », mais une infraction, il s'agissait cependant de prononcer une « *peine de principe et d'apaisement* » tant ces affaires de restitution d'œuvres d'art restent complexes et difficiles.

On en a un bel exemple à propos de la couronne surmontant le dais royal de la reine Ranavalona III, dernière reine de Madagascar conservée au Musée de l'armée aux Invalides à Paris. En février 2020 le président malgache en avait demandé la restitution au président Macron afin de la montrer lors des commémorations du 60e anniversaire de l'indépendance de cette ancienne colonie française. Mais, outre le fait que le process de restitution est loin d'être simple -- seule une loi peut autoriser à « *déroger au caractère inaliénable et incessible des collections nationales* » -- de nombreuses polémiques sont nées sur l'instrumentalisation possible de cette restitution, sur le lieu du dépôt de cet objet par la suite, sur son histoire aussi qui est loin d'être clairement documentée, etc..

Couronne de la reine Ranavalona III
Cl. Sandrine Berthaud.

Aucune restitution n'est simple et ne se fait sans débats, quelquefois houleux comme le montre le vote du Sénat le 4 novembre dernier de la restitution de biens culturels au Bénin et au Sénégal : critique d'un procédé qui n'associe pas assez les chambres et demande de mise en place d'un « *Conseil national de circulation et de retour des biens culturels extraeuropéens…* »

Cheik Bouziane.

Dans un autre domaine, celui des restes mortuaires, de nombreux corps ou plutôt parties de corps récoltés dans ce qui était alors les colonies comme trophées de guerre ou « *éléments scientifiques* » se trouvent dans de nombreux musées en Europe. De plus en plus fréquemment, ces restes sont restitués aux États dont ils sont originaires afin d'être déposés dans une sépulture digne de ce nom. La France a ainsi procédé le 3 juillet dernier, à la veille de la célébration du 58e anniversaire de l'indépendance algérienne, à la remise de 24 cranes de résistants décapités au XIXe siècle lors de la conquête de l'Algérie. Ils étaient conservés dans les collections du Musée de l'homme à Paris ; l'un de ces cranes était celui du cheik Bouziane, un des survivants de la bataille de Zaatcha, une oasis fortifiée du sud constantinois commandée par le cheik lequel avait été décapité par la suite et sa tête exposée au bout d'une pique sur la place du marché de Biskra avant d'être envoyée en France. Quelques années auparavant, en 2012, 20 têtes maories acquises au XIXe siècle avaient été restituées à la Nouvelle-Zélande. En Allemagne, s'organisent à l'heure actuelle, des restitutions de restes humains des Herero et Namia massacrés en 1904 en Namibie.

Dans toute l'Europe, ces questions sont d'une actualité brûlante tant la charge symbolique des œuvres et dépouilles est forte dans les conflits mémoriels.

A lire

Patrick Radden Keefe, Ne dis rien : meurtre et mémoire en Irlande du Nord, Paris (Belfond), 2020, ISBN : 2-7144 -7400-4

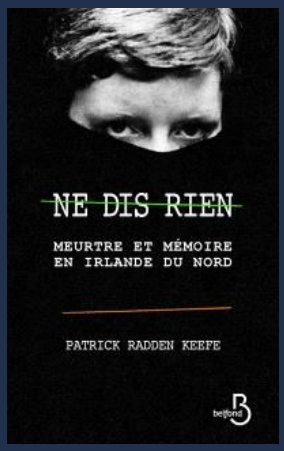

En s'intéressant à l'« affaire Jean McConville », Patrick Radden Keefe, journaliste au New Yorker, revisite toute l'histoire du conflit nord-irlandais. Des manifestations du début des années 1960 jusqu'à la vague d'attentats qui a terrorisé tout le Royaume-Uni, en passant par les grèves de la faim de Bobby Sands et des Blanket men, il en révèle les derniers secrets, les zones d'ombre et, surtout, le prix à payer pour les individus. L'ouvrage s'appuie sur un remarquable ensemble de recherches documentaires et signale l'existence du projet d'histoire orale du Boston College qui avait permis l'enregistrement confidentiel d'acteurs du conflit, enregistrements qui ont été saisis à la bibliothèque John Burns, en 2013, par la brigade criminelle du service de police d'Irlande du Nord. Ils devenaient des preuves dans une affaire criminelle en cours… Ce sont des archives désormais inaccessibles aux chercheurs., d'autant que certains documents restitués aux interviewés ont été détruits.

Archives

Archives nationales

A l'occasion de l'ouverture de l'exposition *Filmer les procès, un enjeu social*, les Archives nationales ont mis en ligne sur leur chaîne Youtube deux vidéos d'une journée d'étude qui s'est tenue le 22 octobre 2020 dans leurs locaux sous le titre *Regards croisés sur les procès filmés : filmer, exposer, rendre accessible* : https://www.youtube.com/user/ArchivesNationalesfr/videos

Archives de la justice—colloque

Dijon, Maison des Sciences de l'Homme, 12/11

Appelé à se prononcer sur la constitutionnalité de l'article 38 *ter* de la loi de 1881 qui prohibe tout enregistrement, fixation ou transmission de la parole ou de l'image après l'ouverture de l'audience des juridictions administratives ou judiciaires, ainsi que leur cession ou leur publication, le Conseil constitutionnel a jugé que l'atteinte portée à l'exercice de la liberté d'expression et de communication qui résulte de ces dispositions est nécessaire, adaptée et proportionnée aux objectifs poursuivis (DC 2019-817 QPC). Le code du patrimoine institue une dérogation à l'interdiction d'enregistrer pour permettre la constitution des archives audiovisuelles de la justice, comme c'est le cas actuellement pour le procès des attentats de janvier 2015 qui est intégralement filmé. Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la constitution des archives de la justice. À côté des archives sur support papier, se pose la question de la collecte et de la conservation des archives orales. Par ailleurs, la dématérialisation de la justice nécessite de relever le défi de traiter les archives numériques.

programme

A propos des documents classés « confidentiel défense ».

L'Humanité des 23-25 octobre, dans la rubrique « L'Humanité des débats » signale que plusieurs associations, ainsi qu'un collectifs d'historien(ne)s, d'archivistes et de juristes ont saisi le Conseil d'État le premier octobre 2020 pour obtenir l'abrogation de l'article 63 de l'instruction générale interministérielle n° 1300. Le journal publie une table ronde « Une chape de plomb sur les archives historiques ? », réalisée par Jérôme Skalski, avec Céline Guyon [Association des Archivistes de France], Clément Thibaud [Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche], Pierre Mansat [Association Josette et Maurice Audin]. Céline Guyon qui ouvre le débat pose le problème dans les termes suivants : l'application de manière systématique de l'IGI n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, conduisant au déclassement physique pièce à pièce avant toute communication, a pour impact d'allonger les délais de mise à disposition des archives. « *Concrètement, cela conduit à bloquer pendant des mois, voire des années, l'accès aux documents concernant les épisodes les plus controversés de notre passé récent, donc à la fermeture temporaire de certains fonds d'archives.* », précise-t-elle avant de passer la parole aux autres intervenants dont on trouvera les avis aux pages 11 et 12 du quotidien.

Colloques, conférences et rencontres

☞**Les manifestations signalées peuvent être annulées, changer de forme [distanciel] ou être reportées à une date ultérieure ; surveiller les sites indiqués pour de plus amples renseignements.**

Abroger, conserver ou trier : que faire du droit privé étranger dans un territoire libéré ?

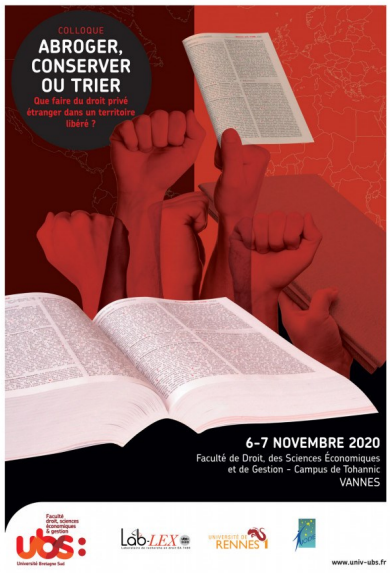

Vanne, campus de Tohannic, 6-7/11
Dans l'histoire humaine, lorsqu'un pays occupait un pays voisin, la règle voulait que l'occupant lui imposât son droit public, sans imposer sa religion, sa langue ou son droit privé. L'intérêt bien compris du vainqueur était de respecter les croyances et les traditions des vaincus qui acceptaient d'autant mieux le nouveau souverain. À compter de la Révolution française et plus encore de l'Empire de Napoléon, le principe s'inverse : pour transformer le peuple vaincu, il faut encore lui transposer le droit privé français. Au fil du temps, tous les pays du monde seront désormais confrontés à ce problème : que doit-on faire du droit privé d'un pays étranger, lorsque l'occupation, la colonisation, l'incorporation ont cessé ? Faut-il le conserver, au motif qu'il est connu et appliqué de longue date par les praticiens et les habitants ? Faut-il l'abroger, au motif qu'il est « étranger » et que la souveraineté nouvelle doit s'accompagner du droit national ancien ou d'un droit national nouveau ? Faut-il effectuer un tri, en fonction des avantages respectifs des deux solutions ? Le congrès de Vannes comparera les diverses options envisagées du XVIIIe siècle jusqu'à la décolonisation, en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et dans le Commonwealth. Le congrès interrogera la doctrine internationale avant de conclure.
Programme

Le temps des décolonisations : de De Gaulle à nos jours

Journées d'étude organisées par le C3RD en partenariat avec la Région Hauts-de-France dans le cadre du programme « De Gaulle, Hauts-de-France 2020 », l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, l'Agence Française du Développement, l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, la Revue Politique et Parlementaire et avec le soutien de la Région Hauts-de-France et la Fondation de l'Université Catholique de Lille, à l'occasion du triple anniversaire du général de Gaulle qui marque cette année 2020 — (les 130 ans de sa naissance, les 80 ans de l'appel du 18 juin 1940 et les 50 ans de sa mort). Les réflexions menées et présentées permettront de réaliser une analyse des risques engendrés par le maintien des structures coloniales. Un des enjeux consistera à mettre en lumière la façon dont le processus de décolonisation a rendu les territoires vulnérables, du fait de leur évolution politique, et surtout la manière dont le droit s'est adapté ou a été impacté, par la nécessité d'appréhender et d'administrer les risques qu'il a induits. Ces journées d'étude viseront à interroger principalement le droit et à croiser l'approche juridique avec les autres sciences humaines et sociales. Programme

Publication

Raphaëlle BRANCHE, Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial. Paris (La découverte), 2020. ISBN : 9782707198785

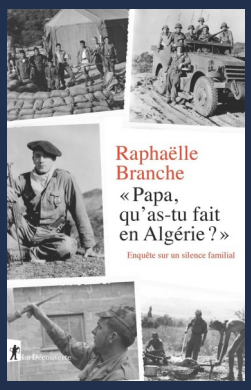

De 1954 à 1962, plus d'un million et demi de jeunes Français sont partis faire leur service militaire en Algérie. Mais ils ont été plongés dans une guerre qui ne disait pas son nom. Depuis lors, les anciens d'Algérie sont réputés n'avoir pas parlé de leur expérience au sein de leur famille. Le silence continuerait à hanter ces hommes et leurs proches. En historienne, Raphaëlle Branche a voulu mettre cette vision à l'épreuve des décennies écoulées depuis le conflit.
Fondé sur une vaste collecte de témoignages et sur des sources inédites, ce livre remonte d'abord à la guerre elle-même : ces jeunes ont-ils pu dire à leur famille ce qu'ils vivaient en Algérie ?

À lire en complément l'excellent article de Catherine Calvet et Sonya Faure, dans *Libération* du 3 septembre 2020 : *L'Algérie, souvenez-vous…* qui comprend une longue interview de Raphaëlle Branche et signale deux romans remarquables, parce que sans nostalgie, sur la « la vie quotidienne et le départ de ceux qu'on a longtemps appelés pieds-noirs », parus au cours de l'été.

A suivre

Daniel FOLIARD, *Combattre, punir, photographier . Empires coloniaux, 1890-1914*, Paris (La Découverte), 2020. ISBN : 1782348059643

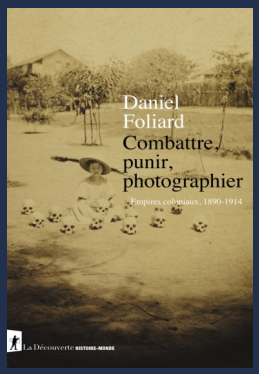

À l'évocation des mots photojournalisme ou photographie de guerre, la mémoire convoque des icônes dont les plus anciennes remontent aux années 1920 et 1930. On imagine ainsi que les conflits d'avant la Grande Guerre n'ont été que peints, dessinés et gravés ; figés dans un héroïsme un peu innocent avant que les violences du XXe siècle ne soient saisies sur pellicule dans leur réalisme cauchemardesque.

Des albums privés des soldats coloniaux aux fonds des premières agences d'images, ce livre, véritable archéologie de la photographie de conflit, est une invitation, et une éducation, à lire l'image-choc pour la désarmer plutôt que la subir. L'auteur se focalise sur les clichés de la violence physique et de la destruction armée, pris non pas comme de simples illustrations, mais comme les supports d'une relation sociale. Au-delà d'une histoire des photographies des corps brutalisés et des violences armées, cet ouvrage, loin d'une pornographie du désastre, est aussi une proposition. Comment présenter des photographies montrant les atrocités indicibles pour les penser et en faire l'histoire

Activités de l'IiRCO /partenaires (suite)

Textes en ligne

Pascal Plas, *La mémoire de 1870. Les monuments commémoratifs de la guerre de 1870. Le cas de la Haute-Vienne*

En avril 2020, le Ministère des Armées a officiellement lancé le cycle commémoratif du cent cinquantième anniversaire de la Guerre de 1870. Dès lors de multiples initiatives ont éclos dans toute la France, mais au-delà du Rhin (Journées d'études, colloques, expositions, publications, réalisation de documentaires. Toutes ces initiatives ont permis de mieux comprendre cette guerre qui est à l'origine des deux conflits mondiaux et de se repencher sur sa mémoire et sur le concept mis en avant par Paul Ricœur de « mise en réserve » du souvenir, dans la mesure ou l'oubli est avant tout la conséquence d'une d'absence de commémoration et d'une sorte de défaut de rappel. Limoges et la Haute-Vienne offrent un bon terrain d'analyse de ce process, comme le montre le dossier mis en ligne sur le site de l'IiRCO.

Ressources documentaires de l'IiRCO

On trouvera sur le site de l'IiRCO (Ressources en lignes / Ressources documentaires) une première liste d'ouvrages tirés du fonds Châtain, don exceptionnel fait à l'IiRCO et signalé dans *IiRC' INFO* de septembre 2020. Ils seront accessibles à la Bibliothèque universitaire de Limoges—section Droit et Sciences économiques.

Projet Procès terroristes

- ### A signaler

Sarah Gensburger et Gérôme Truc, *Les mémoriaux du 13 novembre*, Paris (Ecole Des Hautes Etudes En Sciences Sociales), 2020, ISBN 2713228638.

Au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, des personnes de tous horizons se sont rassemblées dans les rues de Paris, aux abords des lieux attaqués, pour rendre hommage aux victimes. Des mémoriaux se sont formés, faits de milliers de messages, de bougies, de fleurs et d'objets les plus divers. Durant des semaines, les Archives de Paris en ont collecté le contenu qui appartient aujourd'hui au patrimoine national. Fruit d'une collaboration inédite entre chercheurs et archivistes, cet ouvrage enrichi de près de 400 photographies revient sur cette transformation et constitue ainsi un véritable livre-mémorial. Les textes de ce livre retracent le parcours de ces mémoriaux et sont autant de reportages illustrés sur leurs aspects, leur collecte ou leurs usages sociaux. Des courtes notices les accompagnent sur des sujets aussi divers que les citoyens s'étant érigés en gardiens des mémoriaux éphémères, le rôle des agents de nettoyage de la Ville de Paris dans le travail de collecte, la mémoire des attentats de 2015 à Saint-Denis, ou encore la relation particulière des supporteurs du PSG à la mémoire des attentats du 13 novembre. Éclairant sous un angle nouveau un événement majeur et récent de l'histoire de France, cet ouvrage est à son tour un mémorial unique et précieux, une réflexion originale et illustrée sur la manière dont une société est appelée à ne pas oublier.

Emmanuel Dreyer, « Enregistrement et diffusion des procès », *Revue de Sciences criminelle et de Droit pénal comparé*, 2020, p. 99

- ### A suivre

☞ Annulation de la conférence de François Graner sur *La France et le génocide des Tutsis au Rwanda* qui devait se tenir le 25 novembre dans le cadre du Séminaire de l'IiRCO.

☞ Webinaire *Commission-vérité et violences coloniales* organisé par l'IFJD avec le soutien de l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de La Sorbonne le jeudi 19 novembre 2020 de 18 H à 20 H 30, inscriptions : https://app.livestorm.co/webinaire-ifjd/webinaire-commission-verite-et-violences-coloniales-ifjd

Conception et réalisation :
Pascal Plas,
Pascal Texier,
Caterina Zomer